

[Text]

temporairement en chômage est inacceptable. Nos membres attendent d'un programme d'assurance-chômage une protection adéquate de leurs revenus avec des normes d'admissibilité et de prestation uniformes et clairement définies.

Les mesures proposées dans le projet de loi vont à l'encontre de ces ententes. Nous croyons qu'il devrait n'y avoir ni modification aux normes d'admissibilité ni réduction de la durée de prestations. De plus, nous croyons que les mêmes critères devraient s'appliquer à tous les prestataires de toutes les régions du Canada. Baser les normes d'admissibilité à la durée des bénéficiaires sur les diverses conditions économiques régionales est discriminatoire et inéquitable.

• 0940

Il nous est très difficile de comprendre pourquoi un travailleur de la construction qui est en chômage durant les mois d'hiver et qui demeure à Ottawa a besoin de 20 semaines de travail pour se qualifier, tandis que son confrère dans la même situation et qui demeure à Montréal, à une heure et demie d'Ottawa, n'a besoin que de 16 semaines. Même si notre travailleur d'Ottawa réussit à se qualifier, il aura droit à une période de prestations moins longue. Cette discrimination a toujours été et demeure inacceptable dans le cadre d'un programme qui se veut national.

À cet égard, nous sommes totalement d'accord sur les recommandations du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration contenues dans son premier rapport concernant l'assurance-chômage, approuvées par tous les partis et proposant que les normes d'admissibilité soient uniformes et fixées à 10 semaines de travail; que tous les prestataires aient droit à un nombre uniforme de semaines de prestations, soit 50 semaines; et que la période actuelle d'attente de deux semaines soit retenue.

Un des aspects les plus troublants des changements proposés est l'élimination de toute contribution du gouvernement au financement du programme d'assurance-chômage. À notre avis, cette action représente une refus total du gouvernement d'assumer ses responsabilités face aux coûts sociaux occasionnés par ses politiques économiques globales.

Par exemple, la politique actuelle sur les hauts taux d'intérêt a un grave impact négatif sur l'industrie de la construction. Le gouvernement a une responsabilité morale envers les travailleurs de la construction mis à pied à cause du ralentissement occasionné dans l'industrie de la construction par cette politique.

De plus, de par la nature même des réallocations de fonds dont il est question dans le projet de loi, le gouvernement admet que l'assurance-chômage peut être un important mécanisme dans son mandat de mettre au point une politique efficace de développement de la main-d'oeuvre.

Le gouvernement doit assumer ses responsabilités d'aider les travailleurs dans les régions où les perspectives

[Translation]

out of work is an unacceptable policy. Our members' expectations for unemployment insurance are adequate earnings protection, clearly defined and uniform qualifying and benefit standards.

The measures proposed in this bill are contrary to these expectations. We believe that there should be no modification to the entrance requirements nor any reduction in the duration of benefits. Furthermore, we feel that the same criteria should apply to all claimants across Canada. Qualifying and benefit entitlement standards based on regional economic circumstances are discriminatory and inequitable.

It is very difficult to rationalize why a construction worker, unemployed during the winter months and who happens to live in Ottawa, will need 20 weeks to qualify, whereas a similar tradesperson, living an hour and a half away in Montreal, will need only 16 weeks to qualify. Even if the Ottawa worker is fortunate enough to qualify, he will be entitled to a shorter duration of benefits. Such discrimination in a national federal program has always been and still is totally unacceptable.

In this regard, we fully concur with the recommendations of the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration, contained in its first report on unemployment insurance. Under these recommendations, which were approved by all parties, there would be a common entrance requirement of 10 weeks of insurable employment; all eligible claimants would be entitled to the same 50 weeks of benefits; and a common two-week waiting period would apply.

One of the most troubling aspects of the proposed changes is the termination of government contributions to the Unemployment Insurance Program. In our view, this action constitutes a total abdication of the federal government's responsibility for part of the social costs of its overall economic policies.

For example, the current high interest rate policy does serious harm to the construction industry. The government has a moral obligation towards construction workers put out of work because of the resulting slowdown in construction activity.

Furthermore, by the very nature of the reallocation of funds included in the legislation, the government acknowledges that unemployment insurance can be an effective mechanism in its mandate to implement effective labour force development and adjustment policies.

The government must bear some responsibility for assisting workers in regions where adequate employment